

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes CHABRAT Béatrice et LANGRY Véronique.
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier et RÉMOND Bruno.

EXCUSÉS :

Mmes AYADI Jalila, BOYER Candice et Mr ROLLET Thibault.
Mme ANTOINE Michèle a donné pouvoir à Mr LEMAITRE Yves, et Mme DUBOIS Véronique a donné pouvoir à Mr RÉMOND Bruno.

SECRÉTAIRE :

Mr MAUBORGNE Xavier.

Les conditions du quorum étant remplies, selon la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, les membres du conseil municipal présents peuvent délibérer.

Le compte rendu de la séance du 31 Mai 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une candidature a été retenue pour le poste d'agent technique. Monsieur le Maire propose de créer un contrat de 32/35^{ème} pour une durée de trois mois, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la création de ce contrat.

RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 porte réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Le principe posé est celui de la publication dématérialisée sur le site des collectivités de leurs actes et de ceux de leurs groupements. L'obligation d'affichage ou de publication sur papier des actes est supprimée. Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés (composés de communes et d'EPCI ou uniquement d'EPCI) pourront décider du mode de publicité de leurs actes, en choisissant soit l'affichage, soit la publication sur papier, soit la publication sous forme électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'ANDREZEL, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Monsieur le Maire propose aux conseillers de continuer à publier les actes de la commune sous forme papier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE D'ADOPTER** la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

MODIFICATION DE DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS DU COLLÈGE DE MORMANT ET AU SIETOM

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que suite à la démission de Mr Phillippe MARTINS, il convient d'élire un nouveau délégué pour le poste qu'il occupait dans le syndicat du collège de Mormant et de proposer un candidat à la CCBRC pour le syndicat du Sietom qui dépend de ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉLIT** le membre suivant pour siéger au sein du syndicat du collège de Mormant :

- Suppléant : Mme LANGRY Véronique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PROPOSE** le candidat suivant à la CCBRC pour siéger au sein du syndicat du SIETOM :

- Suppléant : Mme CHABRAT Béatrice

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une modification budgétaire pour financer l'achat de matériel informatique ainsi que la bouche à incendie Rue Jean Porcheray.

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Mouvement</u>
1641	Emprunts en euros	- 5 000€
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 000€
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 3 000€

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette décision modificative.

ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, un nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 devra être adopté par les communes. La Trésorerie afin d'échelonner ce passage en M57 propose aux collectivités qui le souhaitent d'adopter ce nouveau référentiel à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'adopter le référentiel M57 au 1^{er} Janvier 2023.

SIETOM

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à chaque réunion du syndicat du SIETOM, il réitère sa demande d'une possibilité de convention avec les déchetteries des autres syndicats afin que les habitants d'Andrezel puissent se rendre dans une déchetterie plus proche du village. Lors de la dernière réunion, le président du SIETOM a émis la possibilité de conclure une convention de ce type.

ASSOCIATION ATELIERS PLURIELS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de l'association « Ateliers pluriels » qui recherche une salle communale afin de proposer les activités suivantes :

- Soa Larcher : Relaxologue, elle propose des séances de groupe pour la Gestion du stress destinées à tout public, et une séance plus spécifique destinée au public sénior plus axée sur la mobilisation corporelle douce mais également de la relaxation adaptée pour favoriser la détente cérébrale et l'entretien de la mémoire.
- Anne Pissaloux : Chanteuse professionnelle et flûtiste traversière, propose des masters-class de chant en groupe de 6.
- Patrice Pitkiaye, est musicien multi-instrumentaliste professionnel, et propose de l'éveil musical parents-enfants et des cours spécialisés dans les instruments ancestraux.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de répondre favorablement à la demande de l'association « Ateliers pluriels ».

FORMATION AUX ÉLUS

Monsieur le Maire présente aux conseillers une proposition de formation aux élus concernant « les fondamentaux des finances communales ». Cette formation se déroulerait sur une journée complète.

ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la kermesse de la Récré des 3 Villages a eu lieu le samedi 25 juin et que la météo n'était malheureusement pas clémente. Les enfants ont tout de même pu présenter leur spectacle aux familles et le repas s'est déroulé sans encombre. Les stands n'ont cependant pas pu être ouverts l'après-midi à cause de la pluie !

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Andrezélienne a prévu de faire sa brocante le dimanche 4 septembre et qu'une buvette et une vente de gâteaux seront également proposées.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Remerciement**

Monsieur le Maire remercie Monsieur André GOURDIN pour la restauration bénévole des deux bancs du parc ainsi que des jeux.

➤ **Brioche**

Comme de coutume, le Conseil Municipal décide d'offrir une brioche aux personnes de 65 ans et plus. La distribution aura lieu le vendredi 1^{er} juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.